

# Accueil collectif

## Informations générales et fonctionnement des multi-accueils

### Types d'accueils proposés :

- **Accueil régulier** : après acceptation par la commission d'admission, un contrat est établi sur un volume d'heures déterminé avec les parents selon leurs besoins.
- **Accueil occasionnel** : pour répondre à des besoins ponctuels. Inscription d'une semaine sur l'autre sur réservation et sous réserve de place disponible.
- **Accueil d'urgence** : pour un enfant n'ayant jamais fréquenté la structure et dont les parents ont un besoin d'accueil immédiat.

### Encadrement et sécurité :

L'effectif du personnel placé auprès des enfants est d'un professionnel pour 5 enfants qui ne marchent pas et d'un professionnel pour 8 enfants qui marchent.

### Nos équipes sont composées de la directrice et d'une équipe d'accueil diplômée de la petite enfance.

Nos locaux sont agréés par la Protection Maternelle Infantile, service du Conseil Départemental. Ils font l'objet d'un agrément où figure une capacité maximale d'accueil. En raison des taux d'encadrement et de l'agrément, nos équipes ne peuvent accepter d'enfants au-delà de leur capacité d'accueil.

### Conditions d'admission :

Les structures accueillent les enfants âgés de 10 semaines à 4 ans. Les enfants en situation de handicap peuvent être accueillis jusqu'à la veille de leurs 6 ans.

### La famille doit habiter la Communauté de Communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon.

Les parents doivent remplir un dossier d'inscription et signer un contrat d'engagement.

Pour l'accueil régulier, une commission d'admission (composée d'élus intercommunaux en charge de la petite enfance, des coordinatrices petite enfance et des directrices des trois multi-accueils). Elle se réunit au minimum deux fois par an (en mai pour les accueils de septembre et en novembre pour les accueils de janvier). Après examen de chaque dossier elle attribue les places disponibles des multi-accueils.

Ses objectifs : Favoriser la mixité sociale et la mixité d'âge, prendre en compte les besoins des enfants et de leur famille. Les places sont attribuées selon la situation et les besoins de la famille. Une grille de points, est mise en place afin de garder toute objectivité.

Pour l'accueil occasionnel, les inscriptions se font tout au long de l'année auprès des directrices des multi-accueils en fonction des places disponibles.

### L'accueil au quotidien :

Une période d'adaptation est mise en place pour débiter chaque accueil. Elle contribue à créer, grâce à un accueil progressif, un état de bien-être et un sentiment de confiance pour l'enfant et sa famille au sein du multi-accueil.

L'aménagement de chaque multi-accueil est réfléchi en équipe afin d'offrir un espace de vie adapté aux jeunes enfants.

Les repas, goûters et couches sont fournis par les multi-accueils.

Des jeux et activités, correspondant à chaque âge, sont proposés aux enfants afin de répondre au mieux à leurs besoins et de favoriser un développement harmonieux. Chaque jour, des activités

telles que l'éveil musical, la peinture, le modelage, la gym, les jeux en extérieur sont proposés aux enfants en fonction de leurs envies. Une intervenante musicale, salariée de la communauté de communes intervient une fois par semaine afin de proposer aux enfants un éveil musical varié et adapté (jeux de doigts, comptines, rondes, danses ...).

Les familles sont régulièrement invitées au sein des multi-accueils pour des réunions, pour participer à des activités, pour échanger sur l'éducation des enfants.

### Tarifs :

La participation financière des familles est définie par une réglementation nationale mise en place par la CAF. Elle est calculée



en fonction des ressources de la famille (N-2 avant abattements) et du nombre d'enfants à charge. Elle est révisée au 1er janvier de chaque année.

### Fermeture des multi-accueils :

Nos structures sont fermées, les jours fériés, une semaine en fin d'année, les trois premières semaines d'août ainsi que deux journées dans l'année pour réunion de service.

# Accueil individuel

## Informations générales et fonctionnement du Relais Parents Assistants Maternels

### Qu'est-ce que le RAM ? :

Le relais est ouvert à tous les assistants maternels de la communauté de communes, aux candidats à l'agrément, aux parents et aux futurs parents en recherche d'un mode d'accueil pour leurs enfants. C'est un lieu d'écoute individualisé, d'information sur les démarches et les droits, de médiation entre parents et assistants maternels. C'est un espace d'échange, où les enfants et les assistants maternels se rencontrent pendant des temps de jeux et d'animation.

### Les missions et objectifs du RAM :

- L'information auprès des familles et des assistants maternels, l'orientation et l'accompagnement dans les démarches administratives.
- L'animation des temps collectifs, lors de matinées récréatives organisées pour l'enfant sous la responsabilité de son assistant maternel.

### Horaires des permanences et des temps collectifs :

Les permanences de la directrice pour les assistants maternels, les parents et les

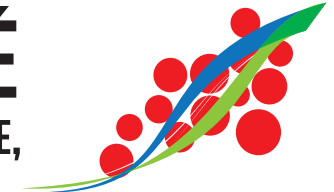
futurs parents :

- lundi, mardi, jeudi de 14h à 17h à Pont d'Ain (au pôle enfance, 2ème étage).
- Les temps collectifs pour les assistants maternels :
- Lundi de 9h à 11h à Jujurieux dans les locaux du RAM (place de l'hôtel de ville)
- Mardi de 9h à 11h à Pont d'Ain dans les locaux du RAM (5, rue Louise de Savoie, 2ème étage)
- Jeudi de 9h à 11h à Poncin dans les locaux du pôle petite enfance (rue de la Verchère)
- Vendredi de 9h à 11h, lieu variable d'un trimestre à l'autre en fonction du projet en cours.



# CHARTRE DE QUALITÉ

DES SERVICES PETITE ENFANCE,  
ENFANCE, JEUNESSE.



Rives de l'Ain  
Pays du Cerdon  
Communauté de communes

## NOS ENGAGEMENTS

### 1 SERVICE PUBLIC ET COLLECTIVITE

- Connaître et garder à l'esprit le cadre de travail, la notion de service public et d'intérêt général.
- Travailler dans un cadre politique.
- Respecter les grands principes du service public.
- Gérer avec exemplarité les deniers publics.

### 2 ROLE ET PLACE DU PERSONNEL

- Respecter les droits et les devoirs du fonctionnaire territorial.
- Connaître le statut de la fonction publique territoriale.
- Respecter et être loyal envers les choix politiques.

### 3 TRAVAIL AVEC LES PARTENAIRES

- Favoriser un état d'esprit positif et respectueux des autres.
- Sortir les salariés de l'anonymat, valoriser leur travail.
- Avoir une présence des élus et des projets porteurs.
- S'accorder sur la finalité de la mission.
- Définir des objectifs, une durée, des rôles et une évaluation.

### 4 ACCUEIL DES FAMILLES ET PARENTALITE

- Accueillir tous les enfants sans aucune distinction ni jugement.
- Donner du temps et créer un espace dédié aux familles.
- Mener des projets concrets d'accompagnement à la parentalité.

### 5 ACCUEIL DE L'ENFANT ET DU JEUNE

- Etre courtois et accueillant en toutes circonstances.
- Connaître notre public.
- Permettre un accueil pour tous.
- Prendre conscience de l'engagement qui nous lie aux usagers.

### 6 QUALITE DES ACTIVITES ET PROJETS

- Proposer des activités et projets originaux en lien avec les besoins et attentes du public.
  - Travailler en partenariat.
  - Répondre à un besoin et des objectifs définis.
  - Évaluer et donner du sens à l'activité.



## Coordonnées Communauté de Communes

### Communauté de Communes « Rives de l'Ain – Pays du Cerdon »

Place de l'Hôtel de Ville  
01640 JUJURIEUX  
Tél : 04.74.37.13.32 Site internet : ain-cerdon.fr

Président : Monsieur Thierry DUPUIS | DGS : Monsieur Stéphane Villain  
Mail: [accueil@ain-cerdon.fr](mailto:accueil@ain-cerdon.fr)

## Coordonnées du service petite enfance

### Service petite enfance

Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00  
Place de l'hôtel de ville - 01640 JUJURIEUX  
Tél : 04.74.37.14.38  
Coordinatrice petite enfance : Madame Barbara JANAUDY  
Mail: [bjanaudy@ain-cerdon.fr](mailto:bjanaudy@ain-cerdon.fr)

### Multi-accueil « La maison frimousse » 14 places

L'accueil est assuré de 7h30 à 18h30, du lundi au vendredi  
39, route de Lyon - 01640 SAINT JEAN LE VIEUX  
Tél : 04.74.36.94.41 Mail : [maisonfrimousse@ain-cerdon.fr](mailto:maisonfrimousse@ain-cerdon.fr)  
Directrice : Madame Sandrine CHASTAGNER

### Multi-accueil « Les p'tits loups » 25 places

L'accueil est assuré de 7h00 à 18h30, du lundi au vendredi  
5, rue Louise de Savoie - 01160 PONT D'AIN  
Mail : [lesptitsloupsain@people-and-baby.com](mailto:lesptitsloupsain@people-and-baby.com)  
Directrice : Madame Emeline CARREL  
Tel: 09.52.31.11.60

### Multi-accueil « Fa'bulette » 25 places

L'accueil est assuré de 7h00 à 18h30, du lundi au vendredi  
Rue de la Verchère  
01450 PONCIN  
Tél : 09.72.98.50.62 Mail : [fabulette@people-and-baby.com](mailto:fabulette@people-and-baby.com)  
Directrice : Madame Carole CAMPOS

### Relais Parents Assistants Maternels « Am Stram Gram »

Permanence les lundis, mardis et jeudi de 14h00 à 17h00  
5, rue Louise de Savoie - 01160 PONT D'AIN  
Tél : 04.37.63.23.11 – 06.40.15.09.27 Mail : [ram@ain-cerdon.fr](mailto:ram@ain-cerdon.fr)  
Directrice : Madame Françoise BARCELO

INFORMATIONS PRATIQUES  
PETITE-ENFANCE ET FUTURS PARENTS

0-4 ans

